

DECISION CA051-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers

Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation

Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7

Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu la d lib ration CA024-2012 du 06 mars 2012

Vu la d lib ration CA033-2012 du 29 mars 2012

■ **Objet de la d cision**

Demandes de d classement de la Direction du d veloppement du num rique

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les demandes de d classement et de destruction de la Direction du d veloppement et du num rique: mat riels informatiques de plus de 5 ans
2. d'approuver les demandes de d classement et de destruction de la Direction du d veloppement et du num rique: mat riels informatiques de plus de 10 ans

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 09 septembre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers



Pour le pr sident
Et par d l gation

Le Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU

La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **11 septembre 2014**

SECRETARIAT GENERAL

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction				
	DSI				
Désignation du matériel	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Etat du matériel	Proposition de don (composante)	Redistribution interne ou proposition de don (DDN)	Observations (destination finale du matériel) (Directeur général des services)
4 commutateurs Avaya C364T	> 10 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 commutateur Avaya C363T	> 10 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur 1U HP Proliant DL360	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 console KVM	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur 1U express 5800/120 RD	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur Dell poweredge 1950	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur Dell poweredge R610	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
2 commutateurs X250-48p	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 commutateur X450a-24t	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
3 commutateurs X250-48t	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur tour HP série CZ180800N9	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur tour HP ML350	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur tour HP ML 350	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur AIX Bull n° XDU-6F1-7851A	> 10 ans	Hors service	à détruire	à détruire	